



**propositions
pour donner
confiance aux**

FAMILLES

2022 - 2027
Élection Présidentielle



Comment donner confiance aux familles ?



Marie-Andrée Blanc
Présidente de l'Unaf

Pour un Français sur deux, la famille a aujourd'hui une place plus importante qu'avant la crise sanitaire. Les jeunes plébiscitent la valeur famille : trois jeunes sur quatre se disent prêts à « risquer leur vie » pour elle, et c'est vers elle qu'ils se tournent en priorité en cas de difficulté.

La première des solidarités qui protège chacune et chacun est familiale.

Les 145 milliards d'euros et les 18 milliards d'heures que les parents consacrent chaque année à leurs enfants représentent 16 % du PIB. L'immense majorité des proches aidants sont conjointes ou conjoints, enfants ou parents de l'aidé. Huit français sur dix considèrent comme une mission ou un devoir d'aider financièrement sa famille. **Les familles sont un facteur d'unité de nos sociétés fragmentées, elles sont porteuses d'espoir.**

Les familles sont une réponse aux tensions de nos sociétés contemporaines. Les liens familiaux contribuent à la cohésion sociale. Soutenir les familles, c'est appuyer leur rôle indispensable dans l'éducation des adultes de demain. S'appuyer sur les solidarités familiales, c'est prévenir des difficultés sociales.

Investir dans la politique familiale au même titre que dans l'enseignement et la recherche, c'est faire le choix d'un investissement d'avenir.

Les familles intègrent pleinement les enjeux de la transition écologique. Les parents accueillant un enfant aujourd'hui ont le souci de le faire grandir dans un environnement viable, garanti par un développement durable et soutenable. **Les familles sont un lieu de la transmission des savoirs, et donc d'apprentissage de comportements éco-responsables et d'une consommation sobre.**

Les familles ont besoin de soutien pour assumer leurs responsabilités : besoin de temps, d'aides financières, de services, d'accompagnement, d'emplois compatibles avec la vie de famille, de logement décent... et de confiance en l'avenir. Alors que le désir d'enfant (idéal personnel de 2,39 enfants) est aussi fort qu'il y a 10 ans, pour bien des parents potentiels, réaliser ce désir est devenu plus difficile : la fécondité est en baisse depuis 6 ans, et risque de s'installer durablement à un niveau bas. Il naît 100 000 enfants de moins en 2019 (avant la crise de la Covid-19) qu'en 2014. Cela traduit une difficulté d'être parent. Les reculs enregistrés en matière de politique familiale sur la dernière décennie ont pu contribuer à cette difficulté croissante et plus globalement, à une

perte de confiance dans l'engagement des politiques publiques pour inverser cette tendance. Prémices d'une prise de conscience, des mesures récentes de politique familiale ont été adoptées : allongement du congé paternité, versement de la prime de naissance avant la naissance, indemnisation du congé proche aidant, retour à la conférence annuelle des familles.

Mais l'ambition doit être plus forte ; l'équilibre de notre société et, à terme, le maintien de notre contrat social, en dépendent. Au-delà de l'enjeu démographique, l'Unaf réaffirme qu'il faut donner confiance aux familles.

L'Unaf propose aux candidats 15 propositions concrètes autour de 4 enjeux stratégiques pour orienter la politique familiale de demain. Cela constituerait un grand projet fédérateur pour notre pays.

La politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du prochain quinquennat et dotée d'un financement garanti par la dynamique des ressources de la branche Famille. Un cap volontariste doit être fixé avec l'ensemble des acteurs de cette politique, à travers un

plan quinquennal sur la politique familiale, permettant ainsi d'articuler des réponses à court, moyen et long terme. Un ministère dédié aux familles et une conférence annuelle à Matignon permettraient d'assurer la mise en œuvre de ce projet national.

Bibliographie

- Baromètre de l'entraide familiale - étude Opinion way pour la Carac (2021)
- Rapport « Démographie : la clé pour préserver notre modèle social » - Haut-Commissariat au Plan (2021)
- Rapport "L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale, synthèses et propositions" - HCFEA (2021)
- « Observatoire des familles, Etude nationale sur le désir d'enfant » - Unaf (2014).
- « Baromètre d'accueil du jeune enfant » - CNAF TMO 2019 in L'e-ssentiel (2020)
- Rapport « Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance » - HCFEA (2019)
- Rapport « Evaluation du congé parental d'éducation et de la « prestation partagée d'éducation de l'enfant » - Igas (2019)
- Rapport « Les 1000 premiers jours » - Ministère des solidarités et de la santé (2020).
- « Rapport "pour renforcer le modèle français de conciliation entre vie des enfants, vie des parents et vie des entreprises" J. Damon - C. Heydemann - Ministère du travail et ministère des solidarités et de la santé (2021)
- Synthèse du séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politiques publiques » - France Stratégie (2021)
- « Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale » - IGAS/IGF (2021)
- « Évolution du niveau de vie des ménages selon leur nombre d'enfants entre 2008 et 2018 : une décennie perdue pour les familles ? » Etude OFCE pour l'Unaf (2020).
- « Les attentes des Français envers les politiques familiales en 2020 » Credoc (2020)
- « Comment améliorer la place des personnes âgées dans la société ? » Make.org (2021)
- « Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants » - Collectif Inter Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF) (2021)
- « Transmission du patrimoine et fiscalité : connaissances et opinions » - France stratégie (2017)

18

millions de familles en France

79 %

de la population vit en famille

(couple avec ou sans enfant, famille mono-parentale)

14,2

millions de parents d'enfants mineurs



01. Renforcer la conciliation vie familiale – vie professionnelle : une clef pour favoriser l'emploi et sécuriser tous les parents

L'emploi des parents est d'abord un enjeu pour les familles : l'emploi est le premier rempart contre la pauvreté des enfants. C'est aussi une condition que les parents jugent essentielle pour la réalisation de leur désir d'enfant. C'est enfin un enjeu économique pour le pays et pour les entreprises. Alors que des secteurs entiers butent sur des pénuries de main d'œuvre, une meilleure conciliation incite les parents - et en particulier les femmes - à rester sur le marché du travail et à se maintenir dans leur emploi.

CONGÉ PARENTAL
398,4 €/mois



puis aucune garde garantie

(Suède : 3000 € max. puis garde garantie /
Allemagne : 1800 € max. puis garde garantie)

Mais il est de plus en plus complexe de concilier responsabilités familiales et vie professionnelle en France. Entre 2007 et 2016, l'agence européenne Eurofound a rétrogradé la France de la 2^e à la 17^e place en matière de conciliation. Depuis, rien n'est venu véritablement améliorer la situation.

Les parents de jeunes enfants sont particulièrement concernés. Certes, le congé paternité à gagner 2 semaines en 2021, mais l'utilisation des dispositifs officiels de conciliation - congés parentaux et modes

de garde - s'est contractée de 14 % entre 2014 et 2019. Le système français de modes d'accueil de la petite enfance, longtemps exemplaire dans son niveau de développement, stagne et correspond de moins en moins aux attentes des parents. 86 % d'entre eux considèrent que le meilleur mode de garde d'un enfant de six mois, ce sont ... les parents eux-mêmes. Or, la durée des congés post-nataux correctement indemnisés est, en France, une des cinq plus courtes d'Union Européenne. Depuis la réforme de 2014 (Pre-ParE), il est devenu quasiment impossible de prendre un congé parental (à temps partiel ou temps plein) pour compléter le congé maternité ou paternité, tant l'indemnisation est faible. En conséquence, nombre de parents « bricolent » en utilisant des dispositifs qui ne sont pas conçus dans ce but : congés payés, maladie, allocations chômage. D'autres s'endettent, ou s'épuisent à reprendre trop tôt leur emploi à temps plein.

En trois ans, pas moins de 6 rapports officiels et une directive européenne plaident pour une meilleure indemnisation des congés parentaux lors de la première année de l'enfant.

Après les congés, il est toujours aussi compliqué qu'il y a 10 ans d'accéder à un mode de garde. Seul un souhait d'accueil en crèche sur deux est satisfait, soit à peine mieux qu'en 2011. Et c'est aussi plus cher

qu'il y a 15 ans. Un couple dont chaque membre gagne le SMIC doit aujourd'hui dépenser 11,5 % de ses revenus pour faire garder un enfant par un assistant maternel – premier mode d'accueil extérieur en France – contre 7,4 % en 2006.

Instaurer un congé parental rénové apporterait une réponse correspondant à ces besoins et à ces attentes. Un congé court mieux indemnisé serait un levier indispensable pour inciter les pères à le prendre. Il faudrait toutefois parallèlement permettre un congé parental indemnisé jusqu'aux 3 ans de l'enfant à temps partiel ou complet, notamment pour les parents dont les enfants requièrent une présence parentale renforcée (prématurité, naissances multiples, pathologies, handicap, adoption...).

Mais la petite enfance n'est que le début des difficultés de conciliation car la scolarisation ne supprime en aucun cas les problèmes concrets de conciliation des parents. La mise en place en août 2022 du « droit de demande », requis par la directive européenne portant sur la conciliation, devrait faciliter le recours des parents salariés au temps partiel, au télétravail et aux aménagements horaires. Mais lorsque l'enfant arrive en maternelle, seul un sur trois est accueilli après la classe pour les temps périscolaires. En agglomération parisienne, ils sont trois fois plus nombreux à participer à un

centre de loisirs le mercredi après-midi que dans une petite commune rurale. Le développement de solutions d'accueil périscolaire doit être une priorité pour contribuer à une meilleure conciliation au-delà de la seule petite enfance. Parallèlement, une prolongation du Complément Modes de Garde (CMG) au-delà des 6 ans de l'enfant doit être étudiée et mise en place, en priorité pour les familles qui subissent le plus de tension pour le maintien en emploi (familles monoparentales ou nombreuses, parents d'enfants en situation de handicap).

Propositions

- **Créer un congé parental**, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'au 1 an de l'enfant.
- Fixer et planifier dans le temps **l'objectif d'une garantie d'accueil extérieur de l'enfant pour toutes les familles** jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, en réinvestissant dans les modes d'accueil de la petite enfance, accueil collectif mais aussi accueil par les assistantes maternelles.
- **Améliorer le complément mode de garde (CMG)**, notamment en le prolongeant jusqu'aux 10 ans de l'enfant, en priorité pour certaines familles, et en l'indexant sur les salaires afin de diminuer le reste à charge des parents.
- **Faire de l'accueil périscolaire une priorité de la prochaine Conventions d'Objectifs et de Gestion Etat/Cnaf**, pour permettre la conciliation au-delà de la petite enfance et fixer des objectifs en termes d'harmonisation des tarifs entre collectivités locales.



**Valentin et Samia
parents de Léo**

“ Si seulement nous pouvions passer quelques mois avec lui avant de reprendre le travail... ”



02. Améliorer le niveau de vie des familles avec enfants

Le niveau de vie des familles avec enfants a stagné entre 2008 et 2018. En 2019, avant la crise sanitaire, 60 % d'entre elles éprouvaient déjà des difficultés à « boucler » leurs fins de mois. Une des causes est que prélèvements et prestations tiennent de moins en moins compte de la composition familiale. Hormis pour les foyers les plus pauvres, plus les parents ont d'enfants à charge, moins les réformes leur ont été favorables. Le coût de l'enfant est donc de plus en plus lourd et imprévisible.

Or, contrairement aux idées reçues, les enquêtes montrent que les familles sont très en demande d'aides financières (fiscales ou prestations) : autant que les congés et les services, les aides financières sont essentielles dans la réalisation du désir d'enfant. Elles aident non seulement à nourrir une bouche de plus, mais aussi à acheter du temps parental, ou des services, ou un logement. Il ne faut donc surtout pas opposer ces diverses formes de soutien (financières, non financières), qui sont par nature complémentaires.

En matière de fiscalité, les impôts indirects (TVA, TICPE...) ont augmenté, alors que plus une famille a d'enfants, plus elle les paie. A l'inverse, les impôts directs (Taxe d'habitation, Impôt sur le revenu), dont le calcul est plus favorable aux familles ont été baissés et tiennent désormais moins compte de la charge d'enfants (le plafond du quotient familial de l'impôt sur le revenu a été abaissé par deux fois).

En matière de prestations monétaires, en dix ans, les familles de toutes les catégories ont subi des pertes massives. Gels, plafonnements, sous-indexations successives font qu'aujourd'hui, seuls 64 % des enfants sont concernés par l'Allocation de Base de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), contre 81 % à sa création, et que l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) concerne moins de la moitié des familles d'enfants scolarisés, alors que ces deux prestations sont une aide précieuse par exemple pour les parents d'un seul enfant à charge. Les familles sont de plus en plus nombreuses à subir des effets de seuil et à être évincées des bénéficiaires de la politique familiale, ce qui contribue à délégitimer cette politique et génère des incompréhensions. Hors prestations familiales, l'architecture de la prime d'activité, nouvelle prestation qui a pris une place très importante dans les ressources des ménages modestes, débouche sur des effets pervers aux dépens des familles ayant charge d'enfants.

AVANT LA CRISE SANITAIRE

60 % des familles avaient déjà des difficultés à « boucler » leurs fins de mois.



“



Sarah et Anthony

“ On aimerait avoir un deuxième enfant mais à ce jour, c’est exclu. Financièrement, on est trop sur le fil. ”

L'évolution du niveau des allocations logement est largement déconnectée de l'augmentation continue des coûts du logement, en particulier celle des charges, le forfait charges étant très sous-évalué (79,80 € pour une famille de 2 enfants). Or le logement pèse très lourd dans les dépenses contraintes des ménages.

Pour l'Unaf, il est primordial que le système socio-fiscal tienne systématiquement compte de la charge d'enfants, et qu'il redevienne plus prévisible, plus inclusif, plus universel, touchant davantage de familles, afin de lui rendre toute sa légitimité.

Enfin, face à leurs difficultés financières, les familles doivent être soutenues et formées pour mieux gérer leur budget et pour faire face à des dépenses contraintes structurellement en hausse (logement, services énergétiques et numériques). Le dispositif des Points Conseil Budget notamment, via ses actions individualisées et collectives, peut contribuer fortement à prévenir les situations budgétaires difficiles et le surendettement des familles.

SOUTIEN AUX FAMILLES

39 % des parents jugent que pour aider les familles il faut d'abord des aides monétaires



(fiscales ou en espèces)

“

Propositions

■ **Élargir l'accès des familles à certaines prestations.**

En particulier, relever les plafonds d'accès à l'allocation de base de la PAJE et à l'Allocation de rentrée scolaire, ouvertes dès le premier enfant, et rehausser en parallèle les montants des réductions fiscales pour frais de scolarité ; réformer la prime d'activité pour soutenir l'emploi des parents, en retirant les prestations familiales de la base ressources.

■ **Renforcer l'intégration de la composition familiale dans la fiscalité et dans les aides publiques aux ménages.**

■ **Face à la transition énergétique,** systématiser la prise en compte de la charge d'enfants dans les aides (chèque énergie, chèque carburant, primes...), augmenter le forfait charges des Aides Personnelles au Logement et, afin de permettre des économies d'énergie, engager un plan de rénovation globale des logements.

■ **Développer les dispositifs de conseil et d'accompagnement budgétaires**

en consolidant le financement des Points Conseil Budget et en construisant une chaîne de détection précoce du mal-endettement en lien avec les créanciers et les établissements bancaires.

”



03. Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

Soutenir les parents, mieux éduquer et protéger les enfants sont indissociables. Les pouvoirs publics ont progressivement élaboré une politique de soutien à la parentalité avec une stratégie nationale et surtout des instances départementales, les schémas départementaux des services aux familles récemment réformés. Ces efforts doivent être poursuivis notamment dans le sens d'une meilleure structuration, tant nationale que locale, et en veillant à bien intégrer les familles et les associations qui connaissent les besoins des parents, dans l'élaboration des stratégies.

Parallèlement à cet effort global, deux points d'alerte doivent faire l'objet d'actions publiques résolues et urgentes.

Les enfants sont de plus en plus exposés aux risques liés aux usages numériques et à l'attrait des écrans. Les parents ne sachant pas toujours comment y faire face, il est essentiel de pouvoir les accompagner dans leurs capacités à protéger leurs enfants. Nombre de parents se trouvent aussi en situation de fragilité face au numérique, voire « d'illectronisme », faute d'un accès, d'une appropriation des outils ou simplement de culture numérique. Pour réussir collectivement une transition vers un numérique « responsable », l'ensemble

des acteurs, y compris économiques, doivent être responsabilisés.

Autre situation critique, celle des enfants de parents séparés. La lenteur actuelle des décisions de la Justice familiale contribue en effet à dégrader les liens familiaux, parfois irrémédiablement, en particulier au moment de la séparation, avec un impact évident sur les enfants. La crise sanitaire a considérablement aggravé la situation et le nombre d'affaires en attente. Or le maintien des liens parents/enfant, en respect du meilleur intérêt de l'enfant passe notamment par la « pacification » des conflits entre parents séparés, y compris une fois le jugement prononcé, en fin de procédure, lorsque le différend parental demeure vif et laisse craindre des difficultés d'exécution des modalités d'exercice de l'autorité parentale.

SÉPARATION

26 mois



C'est la durée moyenne d'un divorce par consentement mutuel

(Elle était de 16 mois avant la réforme du divorce sans juge).

“



Angela, maman de Clara

“ On ne sait jamais ce qui peut lui arriver avec les réseaux sociaux. J’ai peur de ne pas pouvoir la protéger. ”

Conscients des difficultés de la Justice, les pouvoirs publics ont fixé des objectifs de réduction des délais et font de plus en plus référence aux modes alternatifs de règlement des différends mais sans les promouvoir auprès du grand public, ni les organiser de façon suffisamment cohérente et efficace. C’est pourquoi l’animation du dispositif de la médiation familiale doit être renforcée, en associant étroitement la CNAF et le ministère de la Justice, et en lien avec les fédérations professionnelles et les réseaux associatifs. Cette nouvelle ambition pour ce dispositif de soutien de la parentalité doit impérativement s’appuyer sur un plan de revalorisation et de renouvellement de la profession de médiateur familial qui peine à recruter de nouveaux talents.

NUMÉRIQUE



46% des parents ont besoin d’accompagnement sur l’usage numérique des enfants

“

Propositions

- **Faire de la protection et du droit des enfants un axe majeur de la régulation numérique et de la gouvernance de l’Internet afin de limiter certains risques** (cyberharcèlement, violences numériques). Contraindre les sites et les plateformes numériques à empêcher efficacement l’accès des mineurs aux contenus et supports inadaptés à leur âge (réseaux sociaux avant 13 ans, contenus pornographiques ...). Aider les parents dans la maîtrise du numérique et dans leur rôle d’éducateurs auprès de leurs enfants.
- **Rendre effectifs les objectifs de réduction des délais de la Justice familiale** en fixant des indicateurs partagés, tout en augmentant significativement les effectifs dédiés à la justice familiale (JAF, greffiers). **Organiser parallèlement le secteur de la médiation familiale en le reconnaissant pleinement comme un mode de règlement des différends entre parents séparés, en articulation** avec les acteurs de la Justice.

”

04. Accompagner les solidarités familiales en les articulant avec les politiques publiques

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, les tensions sur les solidarités familiales se sont accentuées. Les situations de perte d'autonomie liées au handicap ou à l'âge, mais aussi les coûts de formation et les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, pèsent fortement sur les familles : aide financière (financement d'EHPAD, aide aux enfants jeunes adultes en formation initiale), aide en matière de services. Les aidants familiaux sont particulièrement concernés.

Les solidarités familiales doivent être encouragées, tout en protégeant les familles de sollicitations trop fortes (coût des longs séjours en EHPAD, situations d'aidance sans soutien). Leurs articulations avec les politiques publiques doivent être renforcées.

Les métiers du soin et de l'accompagnement (« care ») constituent des appuis indispensables pour les solidarités familiales. Ces métiers souffrent d'une désaffection de plus en plus grave, qui compromet le développement, voire le maintien, de services aux familles. Des initiatives fortes et globales, en termes de formation, de rémunération, de conditions de travail, d'organisation doivent être prises tant dans le domaine social, médico-social que sanitaire. Cela suppose un investissement massif dans les métiers du soin

aux personnes afin qu'ils agissent en complémentarité avec les solidarités familiales.

L'accélération du virage ambulatoire et du virage domiciliaire traduit la volonté des français de vieillir « chez soi ». Cette double évolution repose sur la large participation des aidants familiaux. Par ailleurs, ces évolutions ainsi que le vieillissement de la population augmentent la probabilité qu'un aidant familial accompagne plus d'une personne au cours de sa vie. L'enquête du CIAAF et de l'Unaf, révèle ainsi qu'au cours de leur vie, 43 % des aidants accompagnent 2 personnes ou plus. Bientôt la question du répit se posera avec de plus en plus d'acuité ce qui

“



Gérard et Michèle

“ On pourrait aider un peu plus nos enfants, car c'est maintenant qu'ils en ont besoin. ”

nécessite de renforcer l'offre mais aussi d'identifier les freins au recours.

Du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, l'héritage est de plus en plus tardif alors même qu'il constitue un enjeu économique croissant. En 2040, on estime qu'un enfant héritera de ses parents en moyenne à 55 ans. Cette évolution transforme profondément l'impact économique des transmissions familiales – dont le montant est relativement faible en France par rapport à d'autres grands pays d'Europe. La rotation des patrimoines est ralentie et décalée, ce qui a des conséquences négatives sur le plan économique mais aussi pour la vie des familles qui héritent à un âge auquel les besoins matériels sont généralement plus faibles. Le désir de transmission, très fort chez les Français, peut donc passer par le souhait de « sauter une génération » afin de mieux s'ajuster aux besoins. Fluidifier les transmissions entre vivants correspondrait à l'évolution des réalités de vie. Des réformes mesurées des donations permettraient d'atteindre cet objectif sans augmenter les inégalités qui – en matière patrimoniale – passent par des instruments bien plus sophistiqués que les simples donations.

Certaines familles n'ont pas la chance de pouvoir soutenir suffisamment leurs jeunes adultes, en particulier pendant leur période de formation, pourtant cruciale pour leur avenir. Il est important d'accroître l'effort public sur cette classe d'âge en adaptant mieux les aides aux réalités de vie des jeunes et de leurs familles.

SENIORS

19%

**des résidents d'Ephad
seulement ont assez de
revenus pour couvrir
le reste à charge de leur
séjour.**



Propositions

- **Porter un plan global de revalorisation** des métiers du soin et de l'accompagnement qui doit couvrir l'ensemble des besoins : santé, petite enfance, vieillissement, perte d'autonomie, handicap, protection juridique des majeurs, protection de l'enfance.
- Protéger les familles et les personnes des restes à charge **les plus élevés en EHPAD** par l'instauration d'un « bouclier » au-delà d'une certaine durée de séjour.
- Identifier les divers freins (restes à charge mais aussi lourdeurs administratives, faiblesse de l'orientation) au recours des aidants familiaux aux solutions de répit et les lever par une politique publique mobilisant les acteurs associatifs.
- Faciliter les transmissions intergénérationnelles en particulier les donations entre parents et enfants, et entre grands-parents et petits enfants, par exemple en agissant sur les durées de constitution de l'abattement de la fiscalité ou sur le montant des droits en fonction de l'âge du donataire.
- Réformer les aides pour les jeunes en formation (apprentissage, études supérieures...) en tenant davantage compte de l'éloignement géographique par rapport à leur famille et en généralisant la prise en compte du quotient familial dans le calcul des frais de scolarité des études supérieures.

Nos propositions pour donner confiance aux Familles

01. Renforcer la conciliation vie familiale – vie professionnelle : une clef pour favoriser l'emploi et sécuriser tous les parents

- Créer un **congé parental**, accessible à tous, mieux indemnisé
- Garantir l'**accueil des enfants** jusqu'à l'entrée à l'école maternelle
- Améliorer le **complément mode de garde** en le prolongeant jusqu'aux 10 ans de l'enfant.
- Faire de l'**accueil périscolaire** une priorité.

02. Améliorer le niveau de vie des familles avec enfants

- Ouvrir l'accès des familles à certaines **prestations familiales**
- Intégrer la composition familiale dans **la fiscalité** et les aides publiques
- Face à **la transition énergétique**, mieux prendre en compte **la charge d'enfant dans les aides** (dépense de logement, de transport...).
- Développer le conseil et l'**accompagnement budgétaires**

03. Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

- Mieux protéger **les enfants sur le net**
- Réduire les délais de **la Justice familiale**

04. Accompagner les solidarités familiales en les articulant avec les politiques publiques

- Valoriser **les métiers du soin** et de l'accompagnement
- Réduire **le coût des EHPAD** pour les personnes et leurs familles
- Faciliter le recours **au répit pour les aidants familiaux**.
- Favoriser **les donations intergénérationnelles**
- Améliorer les aides pour **les jeunes en formation**.



Retrouvez toutes nos propositions sur
www.familles2022.fr

www.unaf.fr | [@unaf_fr](https://twitter.com/unaf_fr)